

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2018

N° 2018-104

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Nombre de membres en exercice : | 64 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 50 |
| | Dont 4 procurations |
| Votes pour : | 50 |
| Vote(s) contre : | 0 |
| Abstention(s) : | 0 |
| Date de la convocation : | 5 novembre 2018 |

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (46) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline

Titulaires absents non représentés (14) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, CONSTANTIN Luce, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (4) :
VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
MIR Jean-Henri à MIR André
NARS Aline à POME Maryse

OBJET : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15.10.18

M. André BRUNET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 15.10.2018 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le




ID : 065-246500573-20181113-2018_104-DE

Le compte rendu du conseil communautaire du 15.10.2018 est approuvé à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE


COMMUNITE DE COMMUNES AURE LOURON
Niveau de Ségura
35240 ARREAU